

DÉCLARATION PRÉALABLE
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MARSAS

N° DP 033 272 22 J0020 déposé le 28/07/2022, complet le 28/07/2022 et affiché le 28/07/2022	
Par :	Monsieur ALDANA COMPAN Kevin Madame ALDANA COMPAN Axelle
Demeurant à :	16 Le Grand Guilhem Est 33620 MARSAS
Sur un terrain sis à :	16 Le Grand Guilhem Est 33620 MARSAS 272 ZA 390
Nature des Travaux : Surface de plancher créée :	Extension de l'habitation 26,05 m ²

02022 - 43

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune

Le Maire de la commune de Marsas,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,
Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 18 novembre 2005,
Vu la modification n°1 approuvée le 21 février 2007,
Vu la demande de déclaration préalable présentée le 28/07/2022 par Monsieur ALDANA COMPAN Kevin et Madame ALDANA COMPAN Axelle pour l'extension de l'habitation sur un terrain situé 16 Le Grand Guilhem Est à Marsas (33620) pour une surface de plancher créée de 26,05 m²;

ARRETE

Article 1: Il n'est pas fait opposition à la Déclaration Préalable susvisée.

A Marsas, le 23/08/2022

Le Maire,
Brigitte MISIAK

